

Listes des monuments et sites protégés par ordre alphabétique **N-R**

NEUILLY-LA-FORET

➤ **Château de Neuilly**

Parties protégées : Façades et toitures du logis, y compris les vestiges intérieurs du logis médiéval (escalier, arcades, baies) ; façades et toitures de la chapelle ; façades et toitures de la grange ; l'assiette des sols des parcelles 169 à 171, 349 et 350 en tant que réserve archéologique

Protection : ISMH, 09/11/1999

Cadastre : Section E, parcelles 169, 170, 171, 350, 356, 357

Propriétaires : Privé

NONANT

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.

Protection : ISMH, 13/02/1975

NOROLLES

➤ **Château de Malou**

Parties protégées : (A) Façade comportant la porte d'entrée et toiture (B) Façade arrière du logis et la toiture correspondante ; la terrasse avec son escalier

Protection : (A) ISMH, 11/10/1930 (B) ISMH, 22/11/2006

Cadastre : Section B, parcelle 584

Propriétaire : Privé

➤ **Ferme de la Vallée**

Parties protégées : Corps de logis, y compris la tourelle d'escalier

Protection : ISMH, 17/05/1933

➤ **Manoir de la Monteillerie**

Parties protégées : Façades et toitures ; vestibule avec son plafond et son dallage ; l'escalier et le palier du 1^{er} étage (actuelle salle de billard) ; le grand salon avec son plafond, son plancher, ses lambris et sa cheminée de style néo-Louis XV ; la salle-à-manger avec son plafond, son plancher, ses lambris, ses portes et sa cheminée de style néo-Renaissance ; le bureau avec son plafond, ses lambris et sa cheminée de style néo-Renaissance.

Protection : ISMH, 16/12/1994

Cadastre : Section A, parcelle 12

Propriété : Privé

NORON-L'ABBAYE

➤ **Reste de l'ancien prieuré**

Parties protégées : Totalité des vestiges

Protection : ISMH, 25/06/1929

➤ **Eglise**

Parties protégées : (A) Chœur, clocher et portail occidental, (B) Reste de l'édifice

Protection : (A) CLMH, 16/04/1929, (B) ISMH, 19/09/1928

➤ **Marronniers de la Propriété dite « Courtois »**

Parties protégées : Les marronniers à l'entrée de la propriété de M. Courtois, du Liscoët

Protection : SC, 08/04/1935

Cadastre : Section A2, parcelle 197

NORON-LA- POTERIE

➤ **Manoir du XV^{ème}**

Parties protégées : Façades et toitures

Protection : ISMH, 15/06/1927

NORREY-EN-AUGE

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.

Protection : CLMH, 19/09/1930

NOTRE-DAME-DE-COURSON

- **Manoir de Courson**
Parties protégées : Façades et toitures
Protection : CLMH, 01/12/1955
- **Manoir de la Cauvinière**
Parties protégées : Façades et toitures
Protection : ISMH, 26/12/1928
- **Manoir de Belleau-Belleau**
Parties protégées : Manoir en totalité ; façades et toitures de la chapelle
Protection : ISMH, 02/09/1997
Cadastré : Section A, parcelle 121
Propriété : Privé
- **Manoir de la Chapelle**
Parties protégées : Le logis et le pressoir en totalité ainsi que le sol de la cour plantée
Protection : ISMH, 15/12/2003
Cadastré : Section D, parcelle 287
Propriété : Privé

NOTRE-DAME-D'ESTREES

- **Manoir de la Cour-Thorel**
Parties protégées : Façades et toitures
Protection : ISMH, 28/09/1970
- **Manoir de la Planche**
Parties protégées : Façades et toitures du manoir et des quatre bâtiments annexes
Protection : ISMH, 26/12/1928 et 28/09/1970
- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 10/08/1990
Cadastré : Section A, parcelle 78
Propriété : Commune

NOTRE-DAME-DE-LIVAYE

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 07/03/1975

OLENDON

➤ **Château**

Parties protégées : Façades et toitures du château ; Escalier central ; salon avec sa cheminée et ses boiseries ; cheminées des trois chambres à l'étage

Protection : ISMH, 01/08/1997

Cadastre : Section AK, parcelle 26

Propriété : Privé

OMAHA-BEACH

➤ **Plage du débarquement dite « Omaha beach »**

Parties protégées : Ensemble ayant servi de lieu de débarquement aux troupes américaines en 1944 et délimité comme suit en allant en sens inverse des aiguilles d'une montre (enfin si vous avez encore une montre avec des aiguilles !)

Point d'origine (dit point A) : Entre la limite des communes de Vierville-sur-Mer et de Louvières et le domaine public maritime

Commune de Vierville-sur-Mer :

Section C : La limite nord ouest des parcelles 1 et 89, la limite sud-ouest des parcelles 89, 90 et 81, la limite nord-ouest de la parcelle 80, la limite sud-ouest des parcelles 90, 27 et 120

Section AI : La limite sud-ouest des parcelles 55, 53, 54, 32 et 4, la limite sud-est de la parcelle 4, la rive sud-ouest du chemin rural 20 dit de « la Hérode », la limite sud-ouest de la parcelle 38, la rive ouest du chemin rural 20 dit de « La Hérode » jusqu'au droit de l'angle sud-ouest de la parcelle 18, la traversée du chemin rural 20 dit de « La Hérode », la limite sud de la parcelle 18, la traversée du boulevard de Cauvigny, la limite est de la parcelle 10, la limite nord de la parcelle 1, la traversée de la rue de la Mer

Section AB : La limite sud des parcelles 104, 193, 177, 183, 189 et 170, la traversée du chemin rural non dénommé, la limite sud de la parcelle 171, la limite nord de la parcelle 71, la limite ouest de la parcelle 72, la traversée du chemin rural 26 du Mont Olive, la rive sud du chemin rural 26 du Mont Olive jusqu'à la limite entre la section AB et la section AC

Section AC : La rive sud du chemin rural 26 du Mont Olive jusqu'à angle nord-ouest de la parcelle 54, la limite ouest de la parcelle 54, la limite nord de la voie communales 3 (rue du Hamel au Prêtre puis rue de la Campagne) jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle 50, la traversée de la rue de la Campagne

Section D : La limite ouest de la parcelle 1, la limite sud-ouest des parcelles 1 et 2, les limites nord-ouest et sud-ouest de la parcelle 73, une ligne droite fictive traversant la parcelle 72 et joignant l'angle sud de la parcelle 73 à l'angle nord de la parcelle 71, la limite sud ouest des parcelles 72, 5 à 10, 12 à 16, 61, 59 à 57, la limite sud-est de la parcelle 57, la limite sud-ouest de la parcelle 29, les limites nord-ouest et sud-ouest de la parcelle 30, la traversée de la voie communale 3 (rue de la Campagne), la limite ouest de la parcelle 40

Commune de Saint-Laurent-sur-Mer

Section AC : La limite ouest de la parcelle 2, la limite sud-ouest des parcelles 2, 3 et 5, la traversée du chemin rural dit de la « Fosse Taillis », la rive sud-est du chemin rural dit de la « Fosse Taillis » jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 6, la limite sud-ouest des parcelles 6 et 7, les limites ouest et sud-ouest de la parcelle 8, la traversée de la route départementale 517, la limite sud-est de la parcelle 22, la traversée de la voie communale 4, la rive nord-est de la voie communale 4 jusqu'à son intersection avec la route départementale 517, la rive est de la route départementale 517 jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 28, les limites sud et est de la parcelle 28, la limite sud de la parcelle 40, la rive sud du chemin rural dit des « carrières », la traversée du chemin rural 1 dit de la « Pissotière »

Section A : La rive est du chemin rural dit de la « Pissotière » jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 432, la limite sud des parcelles 432 et 431, la limite ouest de la parcelle 1044 jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle 1057, une ligne droite fictive joignant l'angle nord-ouest de la parcelle 1057 à l'angle sud-ouest de la parcelle 381, la limite sud des parcelles 381 et 380, une ligne droite fictive traversant les parcelles 379, 242, 1050, 250, 1049, 260, 261 et 1046, reliant l'angle sud-est de la parcelle 380 à un point situé sur la limite ouest de la parcelle 651 à une distance de 110 mètres de la rive de la voie communale 4 dite rue du « Val », les limites est puis sud de la parcelle 651 jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle 271, la traversée de la voie communale 4 dite rue du « Val », la limite nord de la parcelle 1064, la limite nord-ouest de la parcelle 1065, la limite ouest de la parcelle 312, la rive nord du chemin rural 16 dit des « Vignets du Hamelet » jusqu'au droit de l'angle nord-est de la parcelle 1048, la traversée du chemin rural 16 dit des « Vignets du Hamelet », la limite est de la parcelle 1048, les limites nord, nord-ouest et sud-ouest de la parcelle 347, la traversée du ruisseau du Ruquet.

Commune de Colleville-sur-Mer

Section AI : La rive droite du ruisseau du Ruquet jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 200, la limite sud des parcelles 200 à 202, la traversée du chemin rural 30 dit de la « Longue Delle », la limite ouest de la parcelle 187, la limite sud-ouest des parcelles 187 et 189, la limite nord-ouest de la parcelle 175, la limite sud-ouest des parcelles 175, 158 et 159

Section A2 : La limite entre la section A2 et la section D2 jusqu'à la limite entre la section A2 et la section B2, la traversée de la voie communale 1 dite des « Moulins » de Colleville à Surain

Section B2 : La rive sud-est de la voie communale 1 dite des « Moulins » de Colleville à Surain jusqu'à son intersection avec le chemin rural 15 dit de la « Ville », La rive sud du chemin rural 15 dit de la « Ville » jusqu'au

droit de l'angle sud-ouest de la parcelle 474, la traversée du chemin rural 15 dit de la « Ville », la limite sud des parcelles 474 et 475, la limite est de la parcelle 475

Section BI : La rive sud du chemin rural 16 dit du « Bas de Faudet » jusqu'au droit de l'angle sud-est de la parcelle 349, la traversée du chemin rural 16 dit du « Bas de Faudet », la limite est de la parcelle 349, les limites sud et est de la parcelle 85, la rive sud du chemin rural 14 des Costils aux Vignets de Cabourg jusqu'à son intersection avec le chemin rural 19 dit des « Poissonniers », la traversée du chemin rural 45 dit du « Champ Dolland », la rive est puis sud du chemin rural 19 dit des « Poissonniers » jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle 54, la limite entre la commune de Colleville-sur-Mer et la commune de Sainte-Honorine-des-Pertes, jusqu'à la limite du domaine public maritime (dit point D).

Communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Laurent-sur-Mer et Vierville-sur-Mer

La limite du domaine public maritime jusqu'au point d'origine (dit point A)

Domaine Public Maritime

Limite ouest : Du point D jusqu'à un point C atteint au moyen d'une ligne droite fictive reliant D à C, d'une longueur 500 mètres et perpendiculaire au domaine public maritime

Limite est : Du point d'origine, dit point A, jusqu'à un point dit B atteint au moyen d'une ligne droite fictive reliant A à B, d'une longueur 1500 mètres et perpendiculaire au domaine public maritime

Limite nord : Ligne droite fictive en mer reliant le point B à C

Limite sud : limite jouxtant les parties terrestres protégées et reliant A à D

Protection : SC, 23/08/2006 se substituant au SI du 22/11/1946

ORBEC

➤ **Centre ancien d'Orbec**

Parties protégées : Ensemble formé par le centre ancien et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : à partir du débouché de la rue de Lisieux (RN 819) sur le côté nord-ouest de la place du Champ-de-Foire :

- *Section AK* : La rue de Lisieux (RN 819) sur ses deux côtés, la mitoyenneté des parcelles 53/50 et 51/50, une ligne fictive joignant le milieu de la limite nord de la parcelle 51 à l'angle sud-est de la parcelle 49 et parallèle à la rue des Capucins, la limite est de la parcelle 48 (non comprise), la limite sud de la parcelle 72 (non comprise), les limites est des parcelles 72 et 73 (non comprises)

- *Section AC* : La rue des Capucins (sur ses deux côtés), la rue des Bœufs, la limite sud-est de la parcelle 45, les limites est des parcelles 46, 50, 55, la traversée de la rue Pont-Guerret par une ligne fictive depuis l'angle sud-est de la parcelle 55 à l'angle nord-est de la parcelle 158, les limites est de la parcelle 158 et 163, la ligne fictive joignant l'angle sud-est de la parcelle 163 à l'angle nord-est de la parcelle 165, la limite est de la parcelle 165, les limites sud des parcelles 165 à 167, la limite est de la parcelle 168, les limites sud des parcelles 168 à 172, les limites est des parcelles 190, 188, 187, 186, 184, 185, la limite nord-est de la parcelle 183, les limites nord des parcelles 182, 179, les limites est des parcelles 179 et 178, la traversée de la rue Saint-Rémy par une ligne fictive depuis l'angle sud-est de la parcelle 178 jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle 192, la limite est de la parcelle 192, les limites nord et ouest de la parcelle 197 (non comprise)

- *Section AD* : La rue des Bains, la rue d'Orléans, la rue de Laigle (RN 819), la limite des communes Orbec-en-Auge - La Vespière, la rue de Montreuil, la rue du Petit Four, les limites nord des parcelles 187 et 31 (non comprises), la limite ouest de la parcelle 31 (non comprise), la limite nord de la parcelle 30 (non comprise) et son prolongement traversant la rue aux Lionnets

- *Section AE* : La limite nord de la parcelle 116 (non comprise), les limites est et nord de la parcelle 113 (non comprise), les limites ouest des parcelles 100, 99 et 90, la rue Saint-Pierre, les limites sud-est et est de la parcelle 15 (non comprise), La Vespière (dérivation), les limites ouest des parcelles 58, 46 et 47, les limites sud des parcelles 45, 39 et 37, la limite est de la parcelle 20 (non comprise), les limites nord des parcelles 20 et 21 (non comprises)

- *Section AH* : Le cours de la rivière l'Orbiquet

- *Section AB* : La traversée de la rue de Livarot, le boulevard de Beauvoir, les limites ouest et nord de la place du Champ-de-Foire jusqu'au débouché de la rue de Lisieux (point de départ)

Protection SI, 10/05/1979

➤ **Manoir de la Venelle Dossin**

Parties protégées : (A) Tourelle d'escalier (B) Façade en pans de bois sur la venelle

Protection : (A) CLMH, 16/08/1932 (B) ISMH, 17/11/1932

➤ **Maison dite « Vieux Manoir »**

Parties protégées : Maison en pans de bois

Protection : CLMH, 21/02/1941

Cadastre : 97 Grande rue, à l'angle de la place de la Poissonnerie

➤ **Hôtel de Croisy**

Parties protégées : (A) Cheminée peinte du grand salon du rez-de-chaussée ; chambre d'apparat du 1^{er} étage, avec son décor, y compris la cheminée peinte et le pavage. (B) Ensemble des façades et toitures du logis (y compris celles de la cour intérieure) et des communs attenants ; antichambre du rez-de-chaussée, avec son décor ; jardin en totalité, y compris la serre et le canal

Protection : (A) CLMH, 11/08/1987 (B) ISMH, 11/08/1987

(tous deux se substituant à l'ISMH du 30/12/1986)

Cadastre : 7 rue Grande. Section AE, parcelle 66 (A et B) + 65, 72, 74 et 75 (B)

Propriété : Privé

➤ **Eglise Notre-Dame**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 12/04/1996 (se substituant à l'ISMH du 19/07/1926)
Cadastre : Section AE, parcelle 69
Propriété : Commune

➤ **Ancien couvent des Augustines**

Parties protégées : Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments
Protection : ISMH, 29/12/1978
Cadastre : 2 et 4 place Joffre

➤ **Hospice**

Parties protégées : Flèche et abside de la chapelle
Protection : ISMH, 19/01/1927

➤ **Château de Launay**

Parties protégées : Les façades et les toitures du château, la bibliothèque et son décor.
Protection : ISMH, 19/09/2005
Cadastre : Section A, parcelle 487
Propriété : Privé

ORNE (VALLEE DE L')

➤ **Site dit de la vallée de l'Orne**

Parties protégées : Ensemble formé sur les communes de Clécy, Cossesseville, Le Bô, La Pommeraye, Pont-d'Ouilly, Saint-Omer, Saint-Rémy-sur-Orne, Le Vey et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir de l'intersection de la limite communale Saint-Rémy-sur-Orne/Clécy avec la limite communale Saint-Lambert/Clécy et à l'exclusion des parties déjà classées :

1- Commune de Saint-Rémy-sur-Orne :

Section C4, la ligne fictive joignant ce point d'intersection à l'angle nord-ouest de la parcelle 645, la limite de la parcelle 645, le VC 5, la RN 162 d'Angers à Caen

Section Z1, la limite nord des parcelles 1, 3, 5, 110 et 91, le CD 133E embranchement sur la gare de Saint-Rémy, la limite nord-ouest des parcelles 89, 88 et 77

Section ZC, la limite des sections Z1/ZC, le chemin d'exploitation dit « du Quesnay », le chemin d'exploitation de la mine, la limite nord de la parcelle 19b, les limites ouest et nord de la parcelle 18

Section ZD, la limite des sections ZD/ZC, la limite des sections ZD-B, le CD 133 de Falaise au Pont-de-la-Mousse

2- Commune de Saint-Omer : Le CD 133 de Falaise au Pont-de-la-Mousse, le CR 7 dit « le Haut Chemin » ; le CR 24 dit « Grande Rue » ; le CR 25 dit de « la Crête » ; le CD 133 de Falaise au Pont-de-la-Mousse

3- Commune de La Pommeraye : La limite communale La Pommeraye/Saint-Omer ; la limite communale La Pommeraye/Pierrefitte-en-Cinglais

4- Commune de Cossesseville : La limite communale Cossesseville/Pierrefitte-en-Cinglais

5- Commune de Pont-d'Ouilly : La limite communale Pont-d'Ouilly/Pierrefitte-en-Cinglais ; la limite des sections I1/A1 ; la limite des sections I1/I2 ; la limite sud des la parcelle 326 (section H2) ; le CD 1 de Pt-d'Ouilly à Clécy.

6- Commune de Clécy : Le CD 1 de Pont-d'Ouilly à Clécy ; Le CR 94 dit « de Bellevue » ; la limite sud de la section ZP ; le CD 562 de Flers à Caen par Condé-sur-Noireau et Thury-Harcourt ; la limite des sections ZT/ZS ; la limite communale Clécy/Proussy ; la limite communale Clécy/La Villette ; la limite communal Clécy/Saint-Lambert jusqu'à son intersection avec la limite communale Clécy/Saint-Rémy-sur-Orne (point de départ)

Protection : SI, 05/07/1978

OSMANVILLE

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 21/05/1927

➤ **Eglise Saint-Clément**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 23/09/1998
Cadastre : Section E parcelle 115
Propriété : Commune

LOUDON (L')

➤ **Eglise de Lieury**

Parties protégées : Clocher
Protection : ISMH, 29/09/1928

➤ **Manoir de Saint-Martin-de-Fresnay**

Parties protégées : Façades et toitures

Protection : ISMH, 11/04/1975

➤ **Manoir de La Rogue**

Parties protégées : Logis en totalité ; façades et toitures de l'ensemble des communs y compris le mécanisme du pressoir ; la boulangerie en totalité avec sa cheminée et son four

Protection : ISMH, 30/04/1993

Cadastre : Section 447B parcelle 139 (sur ancienne commune de Montpinçon)

Propriété : Privé

➤ **Manoir d'Houlbec**

Parties protégées : Logis en à l'exclusion des décors modernes ; la terrasse sur laquelle il est implanté avec les vestiges de ses tours ; les douves et leurs ponts ; façades et toitures des communs, le colombier en totalité ; façades et toitures des bâtiments de la ferme

Protection : ISMH, 10/11/1993

Cadastre : Section 234A parcelles 83, 84, 176, 178 et 234 (sur ancienne commune d'Ecots)

Propriété : Privé

OUEZY

➤ **Eglise Saint-Pierre d'Ouézy-sur-Laizon**

Parties protégées : Choeur

Protection : CLMH, 31/12/1914

Propriétaire : Commune

OUILLY-DU-HOULEY

➤ **Château**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.

Protection : ISMH, 19/01/1927

OUILLY-LE-TESSON

➤ **Ancien manoir(Tourelles)**

Parties protégées : Les deux tourelles du bâtiment d'entrée

Protection : CLMH, 21/07/1927

➤ **Ancien manoir (Bâtiment)**

Parties protégées : Le bâtiment à 5 travées

Protection : CLMH, 10/01/1928

➤ **Château d'Assy**

Parties protégées : (A) Les façades et les toitures du château y compris l'aile en retour et ses caves voûtées, le vestibule d'entrée, l'escalier avec sa cage en ronde, le bief et les pièces d'eau (B) Chapelle

Protection : (A) ISMH, 03/10/2005 (B) ISMH, 13/06/1929

Cadastre : Section D, parcelles 201, 203 et 337

Propriétaire : Privé

OUILLY-LE-VICOMTE

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.

Protection : ISMH, 19/07/1926

➤ **Château de Boutemont**

Parties protégées : (A) Cour d'honneur ; les douves sèches avec les murs de soutènement et le pont dormant (B) Totalité du château.

Protection : (A) ISMH, 02/10/1995 (B) ISMH, 19/01/1927

Cadastre : Section B, au lieu dit « Boutemont », sous les parcelles 12 et 13

OUISTREHAM

➤ **Porte de direction de tir de Riva-Bella**

Parties protégées : Totalité de l'édifice

Protection : ISMH, 13/06/1994

Cadastre : Section AI parcelle 21, 103 avenue du 6 juin

Propriété : Etat

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.

Protection : CLMH, liste de 1840

➤ **Grange aux Dîmes**

Parties protégées : Façades et toitures

Protection : ISMH, 11/10/1971

Cadastré : Place Albert Lemariguier

OUVILLE-LA-BIEN-TOURNEE

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice

Protection : CLMH, 05/06/1896

PAYS D'AUGE

➤ **Ensemble formé de quatre zones dans le Pays d'Auge :**

Première zone : Communes de Coudray-Rabut, Fierville-les-Parcs, Manneville-la-Pipard, Pierrefitte-en-Auge, Pont-l'Evêque, Saint-Julien-sur-Calonne, Surville, Vieux-Bourg. En partant au nord et dans le sens des aiguilles d'une montre depuis la rencontre des limites communales de Coudray-Rabut et Surville : limite nord de Surville, limite nord et est de Vieux-Bourg ; limite est de Surville, limite est de Saint-Julien-sur-Calonne, limite est de Manneville-la-Pipard, limite est, sud et ouest de Fierville-les-Parcs jusqu'à la limite sud de Pierrefitte-en-Auge ; limite sud et ouest de Pierrefitte-en-Auge ; limite sud de Pont-l'Evêque, le RD 101, la RD 48 ; limite nord-ouest de la section B2 de Pont-l'Evêque, limite ouest de Saint-Julien-sur-Calonne, limite ouest de Surville, le CVO 3 (Coudray-Rabut), le CVO 1 (Coudray-Rabut), la limite ouest des parcelles 128,129, 124 (section A de Coudray-Rabut) ; limite nord et est de Coudray-Rabut jusqu'à limite nord Surville (point de départ)

Deuxième zone : Commune de Reux, en partant au nord et dans le sens des aiguilles d'une montre : limite nord et est de Reux, le CVO 2, le chemin rural dit « ancienne route de Dives à Lisieux » ; limite sud-ouest et nord-ouest de Reux jusqu'à sa limite nord (point de départ)

Troisième zone : Commune de Putot-en-Auge, en partant du sud depuis les limites des communes de Putot-en-Auge et Beuvron-en-Auge et dans le sens des aiguilles d'une montre : le RD 49, limite nord section A2, le CVO 2, CR 1 ; limite de Putot-en-Auge et Dozulé, limite de Putot-en-Auge et Beuvron-en-Auge jusqu'à la RD 49 (point de départ)

Quatrième zone : Commune de Cricqueville-en-Auge en totalité
Protection : SI, 10/10/1974

PENNEDEPIE

➤ **Totalité de la commune**

Voir site de la Côte de Grâce

PERIERS-SUR-LE-DAN

➤ **Eglise**

Parties protégées : restes de l'église
Protection : CLMH, 07/12/1914

➤ **Allée d'arbres**

Parties protégées : allée d'arbres conduisant au château
Protection : SC, 06/03/1942
Cadastre : Section A2, parcelle 130

PERRIERES

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 31/03/1928

➤ **Ancienne grange aux dîmes**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 02/04/1947

PIERREFITTE-EN-AUGE

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 17/06/1930

➤ **Totalité de la commune**

Voir site de la vallée du Pays d'Auge

PIN (LE)

➤ **Château**

Parties protégées : (A) Façades et toitures du château, des communs et du pigeonnier (B) Château en totalité ; ensemble des alignements boisés
Protection : (A) ISMH, 15/07/1965 (B) ISMH, 19/08/1996
Cadastre : Section A, parcelles 205, 206

➤ **Site du Château**

Parties protégées : hêtraies du château
Protection : SC, 22/11/1943
Cadastre : Section A, parcelles 222p, 107, 215p

PLANQUERY

- **Ancienne commanderie de Beaugy**
Parties protégées : Chapelle en totalité
Protection : ISMH, 10/04/1995
cadastre : Section B, parcelle 43
Propriété : Privé

PLESSIS-GRIMOUT (LE)

- **Ancien Prieuré**
Parties protégées : (A) Totalité de l'édifice (B) jardin fortifié en totalité avec ses vestiges ; l'assiette de la parcelle sur laquelle il se trouve
Protection : (A) ISMH, 14/12/1928 (B) CLMH, 10/09/1995 (se substituant à l'ISMH du 20/03/1995)
Cadastre : Section ZN, parcelle 10

PLUMETOT

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 16/05/1927

POMMERAYE (LA)

- **Totalité de la commune**
Voir site de la vallée de l'Orne
- **Château Ganne**
Parties protégées : Vestiges enfouis et en élévation
Protection : ISMH, 25/09/2000
Cadastre : Section B, parcelle 46 à 48
Propriété : Privé

PONTECOULANT

- **Château**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 26/03/1927
- **Domaine départemental**
Parties protégées : Voir cadastre
Protection : SC, 25/03/1919
Cadastre : Section A1, parcelles 1, 4 à 6, 8 à 10, 12 à 24, 79, 80, 83 à 89, 92 à 94, 96, 236, 241, 248 à 270

PONT-L'EVEQUE

- **Tribunal**
Parties protégées : Façades et toitures, ; vestibule ; escalier avec sa cage ; salle d'audience avec son décor
Protection : ISMH, 05/12/1997
Cadastre : Section AC, parcelle 230, place du palais de justice
- **Ancienne prison**
Parties protégées : En totalité avec ses aménagements intérieurs
Protection : ISMH, 05/12/1997
Cadastre : Section AC, parcelle 231, rue Eugène Pian
Propriétaire : Etat
- **Eglise Saint-Melaine**
Parties protégées : Totalité de l'édifice avec la sacristie
Protection : ISMH, 11/10/1930
- **Eglise Saint-Michel**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 24/09/2008 se substituant à l'ISMH, 19/03/1927
- **Ancien couvent des dominicains de l'Isle**
Parties protégées : Façade sur rue
Protection : ISMH, 09/02/1927

- **Vicomté d'Auge**
Parties protégées : Façades et toitures
Protection : ISMH, 29/10/1971
Cadastre : Place du palais de Justice
- **Hôtel de Brilly (Hôtel de Ville)**
Parties protégées : L'ensemble, y compris la décoration du vestibule et des deux salons du rez-de-chaussée
Protection : ISMH, 17/07/1926
- **Ancien hôtel Montpensier**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 24/04/1926
Cadastre : Sis au 38 rue Saint-Michel
- **Maisons rue Saint-Michel**
Parties protégées : (A) Façades et toitures des maisons en pans de bois (B) Façades et toitures sur cour, cheminée de la cuisine du 67 rue Saint-Michel
Protection : (A) ISMH, 11/10/1930, 17/04/1931 et 16/05/1952, (B) 13/08/2004
Localisation : 60, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 71 et 73 rue Saint-Michel
- **Maison au 59 rue de Vaucelle**
Parties protégées : Façades et toitures
Protection : ISMH, 11/10/1930
- **Centre ancien de Pont-L'Evêque**
Parties protégées : Ensemble urbain délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre avec comme point d'origine l'intersection de la route de Caen avec la limite sud-ouest de la parcelle 138 (section AB)
- Section AB : La limite sud de la parcelle 138, la limite sud et ouest de la parcelle 153, la rue aux Prêtres, la rue Gustave Flaubert, la limite ouest des parcelles 234, 227, 225, 26, 29, 31, 35, 33, la limite des sections AB/AC
- Section AC : La rue de la Vicomté, le canal Bréban, la rivière l'Yvie
- Section AB : Ruisseau le Mordouet, limite est de la section AB, limite sud de la section AB jusqu'au point d'origine
Protection : SI, 20/03/1981
- **Territoire partiel de la commune**
Voir site du **Pays d'Auge**
- **ZPPAUP de Pont l'Evêque**
Voir SIG pour la délimitation de la zone protégée
Date de la protection : Arrêté du 02 mars 2007

PONT-D'OUILLY

- **Territoire partiel de la commune**
Voir site de la Boucle de l'Orne et de ses abords sur **Cossesseville**
Voir site de la vallée de l'**Orne**

PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

- **Eglise d'Huppain**
Parties protégées : Totalité de l'édifice
Protection : CLMH, 22/10/1913
- **Ruines de l'ancienne église de Villiers-sur-Port**
Parties protégées : Totalité des vestiges
Protection : CLMH, 31/05/1922
- **Ancien château de Villiers-sur-Port**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 02/07/1927
- **Tour Vauban**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 29/04/1948

POTIGNY

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice
Protection : CLMH, 11/10/1930

- **Site du Mont Joly et de la Brèche au Diable**
Voir description sur la commune de Soumont-Saint-Quentin

POUSSY

- **Ifs du cimetière**
Parties protégées : Les ifs
Protection : SC, 30/10/1935

PREAUX-BOCAGE

- **Eglise**
Parties protégées : Le chœur
Protection : ISMH, 04/10/1932

PREAUX-SAINT-SEBASTIEN

- **Eglise**
Parties protégées : Epi en fer forgé du clocher
Protection : ISMH, 18/03/1927

- **Château**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 07/11/1927

PRE D'AUGE

- **Eglise et cimetière**
Parties protégées : Eglise et cimetière
Protection : SI, 07/06/1943
Cadastre : Section B1, parcelles 70 et 71

- **Hostellerie Henri IV à la Boissière**
Parties protégées : Façades et toitures
Protection : ISMH, 26/06/1978
Observation : Arrêté de désinscription en date du 23/02/2011

- **Parc et château**
Parties protégées : Ensemble constitué par le château, le parc, le chêne et la fontaine de Saint-Méen ; En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure ne s'applique qu'aux façades et toitures
Protection : SC, 07/06/1943
Cadastre : Section B1, parcelles 69, 73, 74, 75, 76

PRETREVILLE

- **Manoir de Querville**
Parties protégées : Façades et toitures du corps de logis et des dépendances ; pavillon d'entrée et colombier
Protection : ISMH, 09/09/1933

PUTOT-EN-AUGE

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 02/07/1921

- **Manoir**
Parties protégées : Logis : façades et toitures ; vestibule ; cage d'escalier et escalier avec sa rampe en bois ; grand salon ouest et petit salon est, au rez-de-chaussée, avec leur décor. Pressoir en totalité ; écuries en totalité ; alignements boisés au sud du logis
Protection : ISMH, 27/01/1989
Cadastre : Section B1, parcelles 210, 317, 318, 320

- **Territoire partiel de la commune**
Voir site de la vallée du Pays d'Auge

➤ **Eglise**

Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 12/04/1927

➤ **Croix dans le cimetière**

Parties protégées : La croix
Protection : ISMH, 04/10/1932

- **Totalité de la commune**
Voir site de la Côte de Grâce

RANCHY

- **Eglise**
Parties protégées : Clocher
Protection : ISMH, 29/10/1926

RANVILLE

- **Site « Pegasus Bridge »**
Voir description de ce site sur **Bénouville**

REPENTIGNY

- **Eglise et cimetière**
Parties protégées : Le clocher
Protection : SI, 05/01/1945
Cadastre : : Section A parcelles 101 et 102

REUX

- **Territoire partiel de la commune**
Voir site de la vallée du **Pays d'Auge**

REVIERS

- **Menhir dit « Pierre debout »**
Parties protégées : Le menhir
Protection : CLMH, 21/02/1934
- **Ancienne chapelle Sainte-Christine**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 21/06/1927
- **Territoire partiel de la commune**
Voir site de la **vallée de la Seulles, de la Thue et de la Mue**

RIVIERE SAINT-SAUVEUR (LA)

- **Totalité de la commune**
Voir site de la Côte de **Grâce**

ROCQUES

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 11/04/1946

ROQUE-BAIGNARD (LA)

- **Château**
Parties protégées : Le château, y compris la poterne d'entrée
Protection : ISMH, 14/03/1944

ROSEL

- **Eglise**
Parties protégées : Le clocher
Protection : CLMH, 08/07/1910

ROTS

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 24/04/1909

- **Chapelle de l'Ortial**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : ISMH, 04/10/1932

- **Manoir de Saint-Ouen**
Parties protégées : Ancienne grange aux dîmes
Protection : ISMH, 21/06/1927

ROUVRES

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 07/04/1879

- **Grande ferme dite « Logis de Rouvres »**
Parties protégées : Façades et toitures ; et l'escalier de bois à balustres du bâtiment sud
Protection : ISMH, 03/04/1933

RUCQUEVILLE

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, 12/07/1886

RUMESNIL

- **Grenier à dîmes**
Parties protégées : Grenier à dîmes de Saint-Gilles de Livet
Protection : ISMH, 09/02/1927

- **Manoir des Groisilliers**
Parties protégées : Façades et toitures du logis et des communs, sol de la parcelle de l'ancienne église et la pièce d'eau
Protection : ISMH, 25/06/2004
Cadastré : Section C, parcelles 17, 18 et 20
Propriétaire : Privé

RUSSY

- **Eglise**
Parties protégées : Chœur et clocher
Protection : ISMH, 29/10/1926

- **If**
Parties protégées : If du cimetière
Protection : SC, 29/12/1936

RYES

- **Eglise**
Parties protégées : Totalité de l'édifice.
Protection : CLMH, liste de 1840

- **Manoir du Pavillon**
Parties protégées : Le manoir, y compris le triple portail
Protection : ISMH, 02/07/1927